

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2009
COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – CR 20.01.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, C. GOY, R. COURAND, M. SAGNARD, M. GOY, N. BEYNEL, M.A. ANGEI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, J.P. PEDRO, M. SANTULLO, P. BAY, L. BERTHET, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL, J. GULLON-NEYRIN

Excusés : Monsieur ROZAND

Madame DEJOUX donne pouvoir à madame GOY

Madame CAMUS-GEOFFREY donne pouvoir à madame CHEVAL

Monsieur R. ELASRI donne pouvoir à madame BLOND,

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2008

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE :
DESIGNATION DE L'AVOCAT CHARGE DE DEFENDRE LA COMMUNE**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne la SCP BALESTAS et DESTROYAT pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête auprès du tribunal administratif, tendant à annuler un refus de permis de construire, présentée par l'EARL DU GRES

**DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – PROGRAMMATION 2009 : DOSSIER A CONSTITUER POUR
LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE
MATERNEL DES CINQ CHEMINS**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 pour une première tranche de travaux évalués à 697 200 € hors taxes, ce qui représente une somme de 174 300 € (25 %).

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERE ET
EXTENSION FORMULEE PAR LA SOCIETE DECHANOZ : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté par la société DECHANOZ en demandant à l'exploitant de prendre les dispositions nécessaires pour réduire les émissions sonores et limiter les émanations et la propagation de poussières par arrosage des pistes et plantation d'un écran végétal. Le travail en profondeur limiterait aussi ces désagréments.

PROJET DE CENTRE NAUTIQUE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A L'ACTUALISATION DE L'ETUDE

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le conseil municipal ne donnera pas suite à ce projet compte-tenu de son coût communiqué après l'actualisation de l'étude initiale réalisée en 2004.

RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE MOULIN VILLETTE : SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'ISERE AU TITRE DE LA RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reverser à la société d'habitation des Alpes PLURALIS deux subventions attribuées par le conseil général, d'un montant de 13 284 €, pour permettre l'équilibre financier de deux opérations de reconstruction de logements.

SYNDICAT DES COLLEGES "RHONE-BOURBRE" : RETRAIT DE LA COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la demande de retrait de la commune de Tignieu-Jameyzieu dudit syndicat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PORTE DAUPHINOISE DE LYON-SATOLAS" :

Intégration de la compétence "prospective habitat"

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration de cette compétence.

Intégration de la compétence "gens du voyage"

A la majorité (4 contre), le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration de cette compétence.

COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU : REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Tignieu-Jameyzieu en raison des problèmes de sécurité générés pour la RD 55 et la rue de la Plaine ldu fait que ce document prévoit la création d'une voie entre la RD 517, à hauteur du supermarché Grand Frais, et le carrefour des trois communes.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX : CONVENTION DE FOURRIERE

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la nouvelle convention qui fixe le taux de participation à 0.26 € par habitant et par an.

LYCEE PROFESSIONNEL "L'ODYSSEE" : CONVENTION TRIPARTITE POUR L'UTILISATION DU STADE PIERRE FROLET

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce document.

Projet de renouvellement urbain 2004/2008 : compte-rendu du rendez-vous de monsieur le maire avec monsieur MONNOT, Directeur de PLURALIS

Le conseil municipal est informé du devenir du centre commercial suite à l'incendie et de l'état d'avancement du projet global de rénovation urbaine du quartier de Moulin-Villette (réhabilitation, résidentialisation, reconstruction, démolition).